

BUJOLD, Michel-Wilbrod, *Le Don de la mort. Tuer peut-il devenir un acte d'amour ?*, Montréal, Éditions Trait d'union, 2003, 220 p.

Renée Joyal

Volume 16, numéro 2, printemps 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1074130ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1074130ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1180-3479 (imprimé)

1916-0976 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Joyal, R. (2004). Compte rendu de [BUJOLD, Michel-Wilbrod, *Le Don de la mort. Tuer peut-il devenir un acte d'amour ?*, Montréal, Éditions Trait d'union, 2003, 220 p.] *Frontières*, 16(2), 101–102. <https://doi.org/10.7202/1074130ar>

son indignation, ses doutes aussi autour de l'affaire Latimer. L'histoire douloureuse de Tracy, cette petite fille lourdement handicapée, y est évoquée avec sensibilité, tout comme l'est celle de son père, Robert Latimer; celui-ci, on le sait, mit fin aux jours de son enfant et fut, à la suite d'une longue saga judiciaire, condamné à la prison pour meurtre. Bujold retrace ce qu'a pu être, sur le plan humain, c'est-à-dire sous l'éclairage de l'amour, de la peur et de la souffrance, le parcours de ces deux êtres qui se côtoieront jusqu'à l'ultime rencontre-brisure.

Si, à travers le récit tragique des deux vies Latimer, perce le regard particulier de l'auteur et se laisse voir une grande part de ce qu'il est lui-même, le livre n'en est pas moins abondamment documenté. L'auteur a puisé à des sources très diverses, arrêts des tribunaux, récits de vie, prises de position publiques, écrits journalistiques et académiques, pour alimenter ses réflexions. Il en résulte des considérations non négligeables sur le droit de vie et de mort, le corps humain, la médecine et la justice.

Bujold pose dans des termes percutants la question de l'emprise du « corps médical » sur le corps humain. On se souvient que la petite Tracy, qui ne présentait aucun signe vital au moment de sa naissance, fut réanimée, puis transportée dans un autre hôpital où on lui a administré de multiples tests, médicaments et traitements. Sa vie fut par la suite jalonnée d'une série ininterrompue de soins délicats, de séjours en milieu hospitalier et d'interventions chirurgicales qui n'ont jamais débouché sur une amélioration de son état ou un soulagement sensible de ses souffrances.

Bujold soulève la question de l'acharnement thérapeutique dans ce contexte particulier. Cette notion a pris corps il y a quelques décennies et a traduit une volonté commune de baliser les soins et traitements de fin de vie et d'éviter les abus à cet égard; l'auteur du *Don de la mort* fait appel à cette même notion à propos d'une vie qui a peine à commencer ou qui se poursuit dans des souffrances extrêmes. Est-il toujours légitime, se demande-t-il, que le « pouvoir médical » emploie tous les moyens technologiques à sa disposition pour maintenir en vie un petit être déjà très handicapé ou qui risque de mener une vie de souffrance? Y a-t-il des balises en la matière? Le corps de l'enfant nouveau-né n'est-il pas en voie de devenir un objet d'expérimentation? La question se pose avec acuité dans le cas des

BUJOLD, Michel-Wilbrod

Le Don de la mort. Tuer peut-il devenir un acte d'amour ?

Montréal, Éditions Trait d'union,
2003, 220 p.



C'est un essai très personnel que livre Michel-Wilbrod Bujold avec *Le Don de la mort*. L'auteur y laisse couler d'abondance ses émotions,

grands prématurés. Quelle est la place des parents dans ce processus ? Comment définir l'intérêt de l'enfant ? (Pour un aperçu historique de la question, voir Jean-Pierre Baud, *Le droit de vie et de mort. Archéologie de la bioéthique*, Paris, Aubier, 2001.)

Le *Don de la mort* pose également le problème angoissant du sort des personnes handicapées et des grands malades chroniques. On se souvient que nombre d'associations représentant ces personnes ont fait valoir devant les tribunaux leur opposition à ce que Robert Latimer bénéficie d'un traitement d'exception au regard de l'accusation de meurtre portée contre lui. À ce chapitre, les propos de Bujold nous semblent durs. Il glisse un peu trop rapidement sur les atrocités nazies, dont le souvenir intolérable est pourtant au cœur des préoccupations de ces associations et de leurs membres. Il ne faut pas oublier que des milliers de personnes handicapées physiquement ou intellectuellement ont d'abord été stérilisées dans le cadre des programmes eugénistes hitlériens. Par la suite, elles ont été « sacrifiées » au nom des économies nécessaires aux guerres d'expansion du dictateur. Alors que les ressources consacrées aux soins de santé et à la prise en charge des personnes handicapées et des grands malades chroniques sont constamment remises en cause et que, régulièrement, les médias attirent l'attention du public sur certaines pratiques douteuses en la matière, on ne peut prendre à la légère les inquiétudes de ces personnes et des associations qui les représentent.

Les débats suscités par l'affaire Latimer ont évidemment ramené à l'avant-scène les graves questions que sont l'euthanasie et l'assistance au suicide. Qu'en est-il en particulier de la situation des personnes atteintes de souffrances graves et permanentes et qui, comme Tracy, se trouvent dans l'impossibilité de demander explicitement l'euthanasie ? Il n'y a pas de réponses simples à cette question. Est-il vraiment possible d'évaluer la souffrance d'autrui ? De ne pas la confondre avec sa propre souffrance devant celle de l'autre ? Bujold estime que l'interdiction quasi absolue du meurtre et l'interprétation qui en est faite par les tribunaux compromettent notre capacité à nous aider les uns les autres en tant qu'êtres humains dans des situations extrêmes. Il pose là le problème des limites de la loi humaine immortalisé par l'*Antigone* de Sophocle.

La vie étant le bien le plus précieux, les lois et les tribunaux se doivent d'en assurer la protection.

Il est certes possible d'interpréter le geste de Robert Latimer comme l'ultime acte d'amour d'un père, comme la seule façon pour lui d'exercer sa responsabilité de parent. C'est le point de vue que retient l'auteur du *Don de la mort*. D'un point de vue humain et moral, cet acte peut être approuvé, en tout cas pardonné. Mais la loi et la justice ont des visées autres. En proclamant des règles qui ont en vue la protection de tous les membres du corps social, il peut arriver et il arrive qu'elles ne rendent pas pleinement justice à l'un d'entre eux.

Il serait étonnant et inquiétant que la loi autorise le meurtre par compassion. Il n'est pas impensable toutefois que la peine prévue soit dans ce cas allégée, si la preuve des souffrances graves et permanentes, d'une part, et de l'intention de compassion, d'autre part, est faite hors de tout doute raisonnable. Il est clair aussi que ce débat est indissociable d'une remise en question de certaines pratiques médicales et du constat d'un déficit de solidarité de nos sociétés à l'égard des personnes gravement malades ou handicapées et de leurs proches. C'est l'ensemble de ces grandes questions que l'ouvrage de Michel-Wilbrod Bujold nous invite à reconsidérer.

Renée Joyal